

Zone de revitalisation rurale (ZRR) : quels bénéfices pour une commune ?



Exonérations fiscales et sociales

Exonération d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les sociétés pour les entreprises de moins de 11 salariés créées ou reprises

- totale pendant 5 ans
- puis dégressive les 3 années suivantes

Exonération de cotisations patronales de sécurité sociale pendant 1 an, si l'embauche conduit à un accroissement net de l'effectif

- totale jusqu'à 1,5 SMIC
- puis dégressive jusqu'à 2,4 SMIC

Exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pendant 5 ans pour l'extension ou la création d'activités

Exonération de la part État des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les acquisitions de fonds de commerce et de clientèle

Possibilité d'exonérer les entreprises de la taxe foncière sur les produits bâtis (TFPB) pour une durée comprise entre 2 et 5 ans



Soutien financier et bonification des dotations

Éligibilité au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les investissements immobiliers réalisés pour l'installation de professionnels de santé et l'action sanitaire et sociale



Majoration de la dotation de solidarité rurale (DSR)
Multiplication par 1,3 de la fraction "bourg-centre"



Mesures d'attractivité

Aides à la création et au maintien de l'emploi

- Priorité d'accès aux emplois d'avenir : assouplissement des conditions de qualification pour les jeunes peu qualifiés résidant en ZRR
- Priorité d'accès aux emplois d'avenir professeur pour les jeunes ayant résidé ou étudié en ZRR
- Cumul de revenus d'activité avec une pension de vieillesse : majoration du plafond de ressources

Aide au maintien de services publics

- Accroissement du financement du maillage territorial des activités postales
- Assouplissement des règles de création d'officines de pharmacie
- Possibilité pour l'ONF de contribuer au maintien de services au public ne relevant pas de ses compétences



Exonération pour les logements situés en ZRR du supplément de loyer de solidarité versé aux organismes d'habitation à loyer modéré